

FO signe l'avenant à l'accord d'Intéressement 2020/2022... ...mais pourquoi la Direction a-t-elle été aussi « généreuse » ?

Rarement nous avons eu dans le passé une Direction aussi à l'écoute et proactive dans la construction d'un accord d'intéressement visant à garantir le versement d'une somme à tous, même en l'absence de résultat financier.

Pourquoi ?

1. Problèmes pour recruter sur les postes vacants :

Depuis la RCC chez CMB (100 démissions suite au projet), fonction support, puis l'annonce de la cession de la Banque de détail, les départs de toutes natures se sont multipliés : (ex.10% de postes vacants chez RBWM)

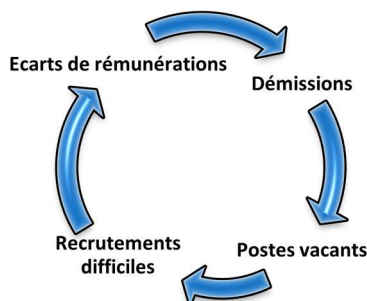
Certes, le marché de l'emploi est tendu dans la banque en général, mais chez HSBC, en plus de la problématique de la visibilité sur l'avenir, s'ajoute l'absence de versement d'intéressement/participation depuis déjà plusieurs années, alors que d'autres banques versent jusqu'à 3 mois de salaire...

De fait, les nouveaux embauchés demandent à compenser ce manque à gagner dans leur salaire brut, ce qui coûte bien plus cher qu'une prime d'intéressement !

2. Iniquité :

En parallèle, les salariés déjà présents dans l'entreprise, ne sont pas récompensés de leur engagement au quotidien, ni de leur fidélité :

- ⇒ Non seulement ils voient leur pouvoir d'achat régresser,
- ⇒ Mais de plus ils se retrouvent avec des salaires 15 à 20% inférieurs à ceux des nouveaux embauchés, ce qui peut engendrer :



3. Pouvoir d'Achat :

Une inflation estimée à plus de 8 % pour 2022, qui n'avait pas été anticipée lors de la Négociation Annuelle sur les salaires en Octobre 2021.

1 + 2 + 3



Face à ces problématiques, la Direction a accepté de travailler de concert avec les organisations syndicales pour trouver une solution : elle a d'emblée annoncé qu'elle mettait sur la table une enveloppe de 10 millions d'euros, tout en cherchant des formules de calcul qui permettent d'optimiser les probabilités de versements de cette somme.

L'idée a été de chercher des critères alternatifs afin qu'un intéressement puisse être versé même en l'absence de bénéfice.

FO HSBC salue cette initiative

qui devrait permettre un versement en 2023 au titre de 2022, même en l'absence de bénéfice

⇒ **FO HSBC** signe cet avenant à l'accord d'intéressement.

Est-ce suffisant pour répondre aux problématiques de démissions des salariés et de préservation du pouvoir d'achat ?



NON

⇒ **FO HSBC** propose des solutions à la Direction :

Pouvoir d'achat :



FO HSBC a écrit à 2 reprises à la Direction HSBC pour rouvrir la négociation sur les salaires face à l'inflation galopante.

Elle nous avait répondu que ce n'était pas le rôle de l'entreprise de compenser l'inflation et avait renvoyé le sujet à la prochaine négociation annuelle obligatoire (à priori octobre 2022).

Depuis, l'inflation avoisine les 8 % et les problèmes 1 + 2 + 3 (cf page 1) se cumulent.

La Direction nous a laissé entendre qu'elle serait force de proposition lors de la NAO...

FO HSBC sera au rendez-vous, les salariés aussi !

Stopper les démissions :



Les postes vacants deviennent un véritable danger pour les projets de notre entreprise :

Les chantiers annoncés dans les différents WEBCAST, tant pour le transfert des activités de la Banque de détail que pour la transformation d'HSBC CE, sont colossaux et nécessitent d'avoir des équipes opérationnelles au complet.

Il est vital de stopper l'hémorragie provoquée par les divers départs :

- ✓ **Chez RBWM** (depuis l'annonce de la cession)
- ✓ **Chez CMB** (depuis la RCC et le manque d'investissement pour les BBC)
- ✓ **Dans les fonctions supports** (qui craignent une externalisation faute d'information)

FO demande à HSBC un Budget Exceptionnel afin de verser une **prime de rétention** à tous les salariés qui resteront chez HSBC jusqu'au jour de la cession de RBWM

RENDEZ-VOUS A LA NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE AVEC CES REVENDICATIONS FO !

Nous sommes des salariés comme vous qui avons choisi de donner de notre temps pour tous !



FO HSBC Continental Europe

38 Avenue Kleber
75116 Paris

Tel : 01 41 02 66 48 ou 01 58 13 84 55



Restez informés et connectés à FO HSBC

- Exprimez-vous@fo-hsbc.fr
- www.fo-hsbc.fr
- twitter.com/fohsbc
- linkedin.com/fohsbc